

## **Adresse aux pouvoirs organisateurs et directions de l'enseignement catholique en Communautés française et germanophone de Belgique**

« Pendant plus de cent ans, en Belgique, les écoles catholiques étaient organisées par les diocèses, les congrégations religieuses et les paroisses. De nos jours, les P.O. de beaucoup d'écoles sont composés de laïcs, hommes et femmes, qui animent la vie associative chrétienne dans la société et dans l'Église. Ils désirent continuer le projet des fondateurs dans une fidélité créatrice. » (Déclaration des évêques de Belgique, *L'école catholique au début du 21<sup>e</sup> siècle*, octobre 2003)

### **Relations nouvelles entre l'Église et l'école catholiques**

La relation entre l'école catholique et l'Église, la place qui est faite à l'école dans l'Église se sont largement modifiées. D'une part, l'Église ne se conçoit plus comme un appareil clérical mais se vit d'abord comme un peuple ; elle ne veut pas être un pouvoir concurrent de l'État et reconnaît l'autonomie des réalités terrestres, se situe résolument du côté de la société civile, reconnaît le rôle régulateur de l'État. D'autre part, aujourd'hui, l'école catholique est organisée par la vie associative et se situe dans une logique de service public.

L'école catholique est un service rendu aux enfants et aux jeunes qui lui sont confiés. Elle poursuit des objectifs pédagogiques pour le bien des personnes et des objectifs de société dans une perspective de bien commun. Elle veut s'ouvrir à tous, quels que soient le statut social, les convictions ou la religion de celles et ceux qui la rejoignent. Mais elle se veut tout autant fidèle au projet de ses fondateurs et à ses racines. Elle est née au sein de l'Église et y demeure. Elle y puise et mobilise, en vue de ses missions, ce qui lui est propre : « les ressources de sens de la Tradition chrétienne et le patrimoine de valeurs que l'Évangile met en lumière. » (Déclaration des évêques de Belgique, *L'école catholique au début du 21<sup>e</sup> siècle*, octobre 2003)

L'existence et l'identité d'une école catholique prennent figure lorsqu'elle entretient ses liens avec cette communauté de convictions et d'engagements qu'est l'Église catholique. Mais l'école catholique doit se positionner dans une société pluraliste ou plutôt plurielle. Elle est à l'intersection entre l'espace public et la communauté de foi, de valeurs et de sens particuliers qu'est l'Église. En son sein, elle fait place au dialogue et à la confrontation, tout en affirmant son identité catholique.

Pour réussir le travail d'enseignement et d'éducation qui est attendu par les parents ainsi que par la société, l'école trouvera, à nos yeux, un appui dans la vie de l'Église comme communauté de convictions et de pratiques.

En vertu de cette situation nouvelle, il convient de construire un lien nouveau entre l'école catholique et l'Église locale. L'Église ne se trouve plus dans la situation de gouverner directement les écoles. Etablissement scolaire et communauté chrétienne ne coïncident pas. Et pourtant un véritable lien est à signifier.

### **Différents registres de concrétisation**

Entre l'Église et l'école, les liens sont anciens et concrétisés dans différents registres aujourd'hui encore.

- Tout acteur a besoin de références pour donner sens à son action. Ce sont des sources et ressources où il vient puiser ce qui le fait vivre et agir. Elles contribuent à la mise en débat de ses projets et à l'évaluation de son agir. Une école catholique fait en tout cas référence à l'Évangile, à la communauté chrétienne du lieu (selon les cas, paroissiale, décanale ou diocésaine) et, selon sa situation, à la

congrégation religieuse à laquelle elle est liée. Mais ce ne sont pas les seules références des écoles catholiques ; il y en a d'autres dans le patrimoine scientifique, social, culturel, artistique, éthique de son entourage et de l'humanité.

- L'existence et l'identité de chaque école catholique s'enracinent dans une histoire particulière où tel fondateur ou fondatrice a pensé l'école en fonction du contexte particulier et selon son projet et ses principes éducatifs, ainsi que sa tradition propre, en termes évangéliques et/ou éthiques, le tout inspirant l'action exercée auprès des enfants et des jeunes.

- Depuis longtemps, la communauté chrétienne – dans ses différents lieux - a manifesté concrètement son soutien à l'œuvre scolaire en mettant à sa disposition des ressources humaines, le patrimoine immobilier nécessaire, mais aussi en assurant régulièrement une part des fonds indispensables.

- Le lien avec les communautés de référence se réalise en particulier quand des acteurs des communautés chrétiennes locales et des congrégations s'impliquent dans la vie de l'école. Il se réalise aussi quand des acteurs de l'école s'impliquent dans des lieux de concertation ou de décision de la société civile et des communautés chrétiennes.

### **Expressions et mises en œuvre**

Les liens entre l'école catholique et l'Église sont spécialement à prendre en considération dans trois domaines : la constitution et la reconnaissance des pouvoirs organisateurs ; le projet éducatif ; l'organisation du réseau. Au Concile Vatican II, l'Église a reconnu la légitimité d'une pluralité de positions dans le domaine de la gestion de la société. Par conséquent, différentes modalités d'expression, dans ces trois domaines, peuvent être envisagées.

#### a) La constitution et la reconnaissance des pouvoirs organisateurs

\* C'est l'évêque diocésain qui reconnaît l'école comme école catholique. Cette reconnaissance suppose que le P.O. et l'école :

° adoptent l'Évangile et sa tradition comme une référence productrice de sens et d'engagement. Les interpellations que cette référence leur adresse sont sans cesse à approfondir et leur résultat à reformuler pour rejoindre le langage de nos contemporains, en particulier celui des jeunes ;

° se fassent obligation de construire leurs propres projets éducatif et pédagogique en cohérence avec la visée et les valeurs du projet éducatif du réseau, exprimées pour aujourd'hui dans *Mission de l'école chrétienne*, ainsi que, s'il existe, le projet pédagogique de la fédération qu'ils adoptent ;

° coopèrent avec les autres écoles catholiques au sein du réseau et de ses organes.

\* Le P.O. a la responsabilité de veiller aux liens avec l'Église locale et à la traduction concrète du projet éducatif, propre au réseau, dans la vie de l'école. A cette fin, il désignera, en son sein, quelques-uns qui en seront particulièrement chargés.

\* Les P.O., que l'évêque reconnaît comme organisant une école catholique, inscriront dans le but social de leurs statuts :

° l'adoption du projet éducatif du réseau comme une des références de leur propre projet ;

° la coopération avec les autres écoles catholiques au sein des organes du réseau.

#### b) le projet éducatif

\* Le projet éducatif propre au réseau est élaboré dans un travail commun aux acteurs de l'enseignement catholique réunis au sein d'un Conseil général.

\* Le projet éducatif de l'enseignement catholique, exprimé pour aujourd'hui dans *Mission de l'école chrétienne*, souligne notamment l'importance de démarches essentielles, comme : respecter la raison, pratiquer la tolérance, œuvrer à plus de justice et de solidarité, avoir souci de la dignité et des droits de tous les êtres humains, favoriser l'épanouissement personnel, valoriser le sens de la gratuité et du pardon, faire l'expérience de l'intériorité et de la vie spirituelle, marquer collectivement les événements de la vie.

\* Le cours de religion catholique fait partie intégrante du projet éducatif de l'école catholique. Dans le cadre d'un programme approuvé par les évêques, ce cours, donné par des professeurs proposés par l'autorité religieuse, est un des lieux de contact entre l'école et la communauté ecclésiale.

\* Le projet éducatif du P.O. se fait obligation d'adresser, dans le cadre de l'école, à tous les élèves dans leur diversité une proposition de la foi chrétienne. Elle veut donner à la personne du Christ et à son Evangile la chance de toucher les élèves en leur en faisant découvrir le sens et la richesse. Enfin elle s'engage à favoriser la célébration de la foi dans le respect de la liberté de conscience et religieuse des élèves. En collaboration avec le P.O., la communauté chrétienne, dans ses expressions diocésaines, paroissiales ou congréganistes, veille à mettre en place des personnes formées et des moyens pour soutenir ces démarches.

\* Le P.O. et la communauté chrétienne (paroisse, unité pastorale, doyenné) encouragent le directeur à mettre en œuvre dans l'école le projet éducatif de l'enseignement catholique comme celui du P.O.

#### c) l'organisation du réseau

\* Au sein des Comités diocésains de l'Enseignement catholique comme du SeGEC, les représentants de l'Église diocésaine et ceux des congrégations sont désignés respectivement par l'évêque et les supérieurs de congrégation.

\* Les directeurs des services diocésains de l'enseignement sont nommés par le conseil d'administration du Comité diocésain de l'Enseignement catholique, en accord avec l'évêque.

\* Le directeur général du SeGEC et les secrétaires généraux sont nommés, en accord avec la conférence épiscopale, par le conseil d'administration du SeGEC.